

**LE SÉNAT**  
**COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS ET**  
**DES COMMUNICATIONS**

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le vendredi 6 mai 1966

Le Comité permanent des transports et communications à qui avait été déferé le bill C-165, concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario depuis le voisinage d'Amesdale, sur la subdivision de Redditt des chemins de fer Nationaux du Canada, en direction nord-nord-ouest, sur une distance d'environ 68 milles jusqu'à un point situé dans le voisinage du lac Bruce, dans le district de Kenora, s'est réuni aujourd'hui, à 11 heures du matin pour étudier le bill.

L'honorable sénateur A. K. Hugessen est au fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, il est onze heures; nous allons commencer nos travaux. Le Sénat nous a déferé le bill C-165, Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la partie nord-nord-ouest de la province d'Ontario.

Vu l'importance de ce bill public, j'aimerais que la motion ordinaire soit présentée nous autorisant à dresser et à faire imprimer un compte rendu des délibérations du Comité.

Le Comité adopte la motion prévoyant un compte rendu sténographique des délibérations du comité sur le bill à l'étude.

Le Comité adopte la motion demandant l'autorisation de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du compte rendu des délibérations du Comité.

Le PRÉSIDENT: Le bill a été présenté au Sénat par le sénateur Benidickson qui est ici présent ce matin. Avez-vous quelque chose à ajouter, sénateur, avant que nous commençons.

L'hon. sénateur BENIDICKSON: Non, merci, monsieur le président. Nous avons ici quelques délégués.

Le PRÉSIDENT: Oui, j'en ai les noms.

L'hon. sénateur BENIDICKSON: Je crois qu'ils seront plus compétents que moi pour parler sur le sujet.

L'autre jour, au Sénat, on a demandé quel bénéfice ou quel revenu net on pourrait attendre d'un tel investissement. Cela comprend, comme chacun le sait, un élément de concurrence avec l'industrie. La Compagnie des chemins de fer Nationaux a donné au gouvernement l'assurance générale que l'entreprise serait payante. Toutefois, il serait peu sage, à mon avis, de présenter tous les détails du contrat au grand public, si l'on veut conserver à cet organisme de l'État la position avantageuse qu'il occupe sur le plan de la concurrence. Ces renseignements, il va sans dire, sont à la disposition de tous les membres du Parlement, et tous les membres du Comité peuvent poser les questions qu'ils veulent. Je veux seulement signaler qu'il ne serait peut-être pas sage de consigner les détails financiers dans les documents publics.

Le PRÉSIDENT: Merci, sénateur.